



Créa'Vienne 2019, jusqu'au 31 mars pour candidater

lundi 25 février 2019, par [lpe](#)

Chaque année, Créa'Vienne soutient et promeut l'esprit d'entreprise à l'échelle du département. L'an dernier ([lire notre article](#)), 142 dossiers avaient été présentés, combien cette année ?

Les entrepreneurs de tous profils, hommes et femmes, ont jusqu'au 31 mars 2019 pour soutenir leur candidature [en suivant ce lien](#).

Au total, ce sont 50000€ de dotations et l'accompagnement d'experts partenaires pour que les entreprises de la Vienne se développent sereinement et bénéficient d'une belle opération de promotion.

Depuis 2007, 75 lauréats ont bénéficié de ce coup de pouce, les entreprises sont [à découvrir ici](#)

Le planning de cette édition :

- Dimanche 31 mars : Clôture des candidatures
- Jeudi 11 avril : 1ère sélection sur dossier
- Mardi 14 et mercredi 15 mai : Audition des candidats pré-sélectionnés par le jury d'experts qui validera les points techniques relatifs à certains secteurs d'activités, utile pour la sélection finale des lauréats
- Jeudi 13 juin : Remise des prix CréaVienne 2019 sur le territoire du Grand Châtellerauld

Toutes les informations : <http://creavienne.fr/fr>